

2025ARR049

OBJET : Arrêté portant réglementation sur la circulation et le stationnement
Chemin vieux d'IBOS

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS

- VU Le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4 ;
- VU Le Code de la route notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
- VU La demande du 04/04/2025 de l'entreprise SEM.PER TRAVAUX, 1 rue des Piverts 66700 ARGERLES SUR MER, représentée par M. David SEMPER.
- CONSIDERANT Que pour permettre l'exécution de travaux de remplacements d'appuis télécom en lieu et place des existants, ainsi que pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

- ARTICLE 1 : Du 07/04/2025 au 18/04/2025 inclus, le stationnement sera interdit, la circulation sera alternée par feu tricolore et la vitesse sera limitée à 30 km/h avec basculement sur chaussée opposée sur la D264 chemin vieux d'IBOS au niveau de la zone des travaux pour permettre le déroulement des travaux par l'entreprise.
L'entreprise est autorisée à stationner les véhicules sur la zone des travaux.
- ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation et des barrières seront mis en place par l'entreprise SEMPER TRAVAUX pour permettre le respect des dispositions précitées.
- ARTICLE 3 : Les infractions aux prescriptions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- ARTICLE 4 : ➤ Une ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à IBOS,
Le 07/04/2025

Le Maire,
Gisèle VINCENT

